

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 30 JUILLET 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 24 Juillet.

Paris est toujours calme. Cependant l'on paroît craindre que cette tranquillité ne soit pas de longue durée. Les deux partis s'attribuent réciproquement des intentions hostiles. Les journaux de l'opposition remarquent que depuis quelques jours, on chante beaucoup la *Mar cilloise* dans les faubourgs, et que l'on cherche à travailler l'opinion pour travailler ensuite la *marchandise*. Les journalistes jacobins de leur côté, annoncent que les *conspirateurs de Cléchi* font des amas prodigieux d'armes de toute espèce, et que quand ils auront formé leurs *gar des présumées*, ils les revêtiront de l'habit de garde nationale pour opérer la contre-révolution.....

Le bruit court que Lareveillère-Lépaux s'est détaché du *Tribunal* (c'est le nom que l'on donne maintenant à la majorité du Directoire) pour se joindre à Carnot et Barthélemi. L'on prétend que la baronne de Staël influe beaucoup sur ce qui se fait; aussi un journaliste l'appelle *la grande fauseule du jour*.

L'on avoit dit que Benjamin Constant, l'auteur des *Réactions*, avoit été nommé au secrétariat des relations extérieures. Cette nouvelle est déstituée de fondement. Doffonville, l'un des premiers agens de la police, a été renvoyé; le nouveau ministre de ce département a nommé pour son premier secrétaire, l'ex-conventionnel Mathieu.

Le Rédacteur a publié, le 22, une lettre du Directoire au ministre des finances, qui a pour objet de dissiper les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux. Les ennemis de la chose publique (est-il dit dans cette pièce) cherchent à inspirer des craintes aux acquéreurs de domaines nationaux, & ils ont en vue par-là de retarder l'empressement des citoyens qui vou-voient faire de nouvelles acquisitions. On suppose la présence autorisée de quelques émigrés; on rappelle le souvenir des anciennes corporations; on affecte de faire demander, pour de pré-

rendus établissemens publics, des propriétés déjà aliénées, ou qui doivent l'être. Il y a des administrations centrales qui laissent accréditer ces erreurs, ou par leur silence, ou par leur défaut de surveillance. Plus loin: Les propriétaires de domaines nationaux doivent être sûrs que, dans aucun tems, ils n'auront à distinguer leurs acquisitions des héritages de leurs pères. Les biens que la souveraineté nationale leur a vendus, sont placés sous la sauve-garde de l'acte constitutionnel, sous la protection des lois, sous la garantie de la loi française. Les principes qui ont renversé de vieilles erreurs, les vœux qui ont détruit le fanatisme, la force publique qui a repoussé loin des frontières, les armées coalisées, sauront maintenir, & faire respecter les ventes faites légalement.

Un fait qui fait beaucoup d'honneur au général Moreau, c'est d'avoir fait rétablir à ses frais le monument élevé jadis en l'honneur de Turenne, dans le lieu même où ce grand homme fut tué d'un coup de canon, sur le point de gagner une bataille décisive contre le général Montecuculi.

— Dans la séance du conseil des 500 d'hier 25, le conseil a arrêté que toutes les nominations à des emplois militaires, seroient suspendues jusqu'à l'entière organisation de l'armée. — Villot a ensuite demandé par motion d'ordre, qu'il fût fait un message au Directoire pour savoir si Hoche, d'une part, et Barras, de l'autre, ont l'âge requis par la loi. Il suffit, dit ce membre, que l'on ait des doutes à ce sujet pour employer tous les moyens de les détruire. Les premiers magistrats de la république doivent donner l'exemple de l'observation de la constitution. — Tallien ayant observé que la nomination de Hoche n'avoit pas encore été publiée officiellement, et qu'il n'avoit encore été déterminé aucune règle pour s'assurer si un fonctionnaire public a l'âge requis par la loi, le conseil rejeta la proposition relativement à Hoche; mais il arrêta qu'il seroit fait un message au sujet de Barras, afin de savoir l'âge de ce directeur. Il nomma en même tems une commission chargée d'indiquer la manière dont l'on s'assurera de l'âge d'un fonctionnaire public.

Guillemardet prend la parole pour une motion d'ordre. Il dit que la formation de la commission nommée hier pour examiner le message du Directoire relatif à la marche des troupes, a répandu de vives inquiétudes parmi les citoyens. Pour y mettre un terme, l'opinant demande que cette commission, si son rapport est prêt, le fasse à l'instant, sinon que le conseil veuille bien l'entendre lui-même sur cet objet.

Duplantier : Cette demande est prématurée. Il est d'autant plus important de ne pas presser le rapport de la commission, que, par une nouvelle inadresse, quelque commissaire des guerres a dû encore faire arriver hier ou aujourd'hui à Etampes, deux régimens de cavalerie, et une demi-brigade d'infanterie. Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Guillemardet.

On demande l'ordre du jour. — Guillemardet insiste pour être entendu. — A bas l'orateur s'écrie-t-on. — Le conseil consulté, après deux épreuves, passe à l'ordre du jour.

Doulcet, membre de la commission, qui dans ce moment entre dans la salle, s'élance à la tribune : J'apprends, dit-il, qu'un membre vient de fommer la commission..... (Murmures). — *Il ne s'agit pas de sommation*, s'écrie-t-on. — *Doulcet* : J'annonce au conseil que la commission s'est réunie ce matin; elle s'occupe, soit d'examiner le message, soit de recueillir les renseignements qu'une foule de citoyens s'empressent de lui apporter sur la marche des troupes. Elle s'occupe aussi de rédiger un projet d'arrêté, afin d'obtenir du Directoire une réponse plus cathégorique que celle d'hier. Je ne fais si la formation de la commission a jetté l'alarme dans les esprits, mais je vous jure qu'elle ne vous présentera que des mesures grandes, constitutionnelles, dignes de vous, dignes du peuple françois. Je demande l'adjonction de Pichegru et de Willot à la commission des inspecteurs de la salle; c'est à quoi je conclus. — *Une foule de voix* : Oui, oui. — *Grand nombre d'autres* : L'ordre du jour.

Lamarque prétend que la commission n'avoit pas le droit de faire des informations particulières. — On lui répond qu'elle en a été chargée par le conseil. — Quant à l'adjonction de Pichegru et Willot à la commission, Lamarque ne s'y oppose pas, mais il demande qu'on y adjoigne aussi Jourdan (le général). — *Quelques voix* : Et Talot aussi. — *D'autres voix* : Ni l'un ni l'autre. (Violente agitation).

Jourdan : Vous ne pouvez augmenter le nombre des inspecteurs, qui est fixé par la loi.

(Murmures). — *Henri Larivière* : Si le nombre des inspecteurs n'est pas suffisant, sans doute il faut l'augmenter, mais j'inviterai le conseil à prendre garde qu'ils ne soient trop nombreux. Ainsi, en appuyant l'augmentation de deux membres, je demande qu'on s'en tienne à Pichegru et Willot. — Cette proposition excite des murmures. — *Quelques voix* : Ah! on vous voit venir. — *La question préalable*, s'écrie Madier de la place.

Jourdan (le général) a la parole. Il demande que la proposition de Doulcet soit adoptée; quant à celle faite par Lamarque, il la trouve indécente. — Madier veut avoir la parole. Le président la lui refuse. Madier insiste. — *Le président* : Je rappelle Madier à l'ordre. — *Madier* : Je demande la parole contre votre rappel.

Guillemardet : Je m'oppose à l'adjonction proposée. Le règlement fixe le nombre des inspecteurs à cinq, et le règlement est une loi. — *Une foule de voix* : Non, non. — *L'orateur* : On me dit non, et moi voici ce que je réponds à cette assertion. — Guillemardet tire le règlement de sa poche, et crie de toutes ses forces : *Loi, loi, loi*, loi qui fixe le nombre des commissaires, etc. entendez-vous? C'est donc une loi. Mais sans la violer cette loi, ne seroit-il pas possible d'atteindre le but de la commission? Qui empêche celle des inspecteurs de s'investir des lumières de tous ceux de leurs collègues de qui elle peut ou veut en recevoir? On cherche par toutes sortes de moyens à nous allarmer pour nous jeter dans de fausses mesures, tandis que nous devrions délibérer dans le plus grand calme? Est-il possible que tant de tapage vienne de la destitution de quelques ministres et du passage de quelques troupes, sur une route qui est à une demi-heure moins que le rayon déterminé par la constitution? — *Plusieurs voix* : à l'ordre; ce n'est pas là la question. — *L'orateur* : J'y suis. Quand je m'occupe à vous prouver que tout ce qu'on vous a raconté pour vous porter à grossir le nombre des inspecteurs n'est rien autre chose que des fagots, n'est-ce pas être dans la question? (Les plus vives réclamations se renouvellent.) — Guillemardet, déjà très enroué, a de la peine à se faire entendre. Il y a ici tyrannie et oppression des opinions, s'écrie-t-il, on ne cesse de m'interrompre par des clameurs. Je demande qu'on me laisse achever en silence. (Calme.) — Oui, reprend l'orateur, les motifs d'adjoindre à la commission des membres marquans, des généraux, sont destinés de fondement. (Nouvelles clameurs.) Il en est des dangers que court en ce moment le corps législatif, comme de ceux que Dumolard vint avec tant d'emphase vous dénoncer à cette tribune,

à la fin de la dernière session. Je ne fais pourquoi on fait tant de bruit de ce que la majorité du Directoire est en dissidence avec la minorité. Je ne vois pas qu'il y ait là un motif suffisant d'établir dans notre sein un comité des recherches, et de prendre nous-mêmes les rênes du gouvernement. — Je demande l'ordre du jour.

Bonnes : J'ai entendu avec étonnement le préopinant parler de membres marquans, de généraux. Je ne vois ici que des revêtus du sacerdoce législatif. On demande quels sont nos justes motifs d'inquiétude. Je répondrai : jetez les yeux sur cette nuée de sociétés populaires forties comme par enchantement de tous les points de la république. (D'une part on s'écrie : *Bah ! bah !* de l'autre on répond : *Oui, oui*). Voyez ce qui se passe à Toulouse, à Bordeaux ; et sans aller si loin, jetez les yeux autour de vous. Vous verrez les murs tapissés d'un placard signé *Lenoir Laroche*, membre du club constitutionnel, dans lequel on accuse, non quelques membres, mais la majorité du conseil des 500 d'être des contre-révolutionnaires. On y sonne le tocsin de l'alarme ; on y invite les patriotes à se rallier, et c'est contre vous, citoyens représentans, qu'on excite le peuple et que l'on prépare un nouveau 31 Mai.

Thibaudeau : Une assemblée qui s'en rapporte aux choix de ses commissions, finit par lui remettre bientôt ses pouvoirs, et les charger d'une responsabilité qu'il est bon de faire pèler sur tous les membres. Si vous aviez de nouveaux inspecteurs à nommer, vous devriez le faire vous-mêmes, et en présence du peuple. Mais je ne crois pas cette mesure nécessaire. Je demande la question préalable.

Pastoret demande que le conseil ajourne jusqu'au moment où la commission aura motivé sa demande. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux clubs. Vaublanc prononce une philippique foudroyante contre les restes des institutions révolutionnaires. Il fait la peinture la plus effrayante des maux qu'on doit attendre des nouvelles sociétés populaires, si dès leur naissance, elles rivalisent avec le corps législatif. Il propose une mesure générale, c'est-à-dire leur dissolution sous la responsabilité des municipalités. — Ce discours a fait tant d'impression que l'on a été jusqu'à en demander l'impression au nombre de 12 exemplaires pour chaque membre. Le conseil a arrêté ce nombre à trois.

Echassériaux a répondu : Vous prétendez, a-t-il dit, que si les clubs existent, la République est perdue ; & moi je dis : Si les clubs n'existent, pas la République est perdue.... (On rit beaucoup.)

L'ajournement à demain est prononcé, malgré une grande partie de l'assemblée qui vouloit à l'instant aller aux voix.

Le Directoire envoie un rapport du nouveau ministre de la police sur la situation de Paris. — D'après les renseignements que j'ai obtenus du bureau central, dit le ministre, la situation de Paris laisse appercevoir un balancement d'o-

pinions, qui, selon les affections particulières, annonce de l'inquiétude & non de la fermentation. La masse du peuple est calme & paroît peu disposée à prendre parti dans un mouvement. L'augmentation des salaires & non le dissentiment des opinions politiques, a été le prétexte de quelques troubles ; ils ont été apaisés. Si, dans des réunions nombreuses, des regrets sur l'ancien ordre de choses ont été manifestés, ils seront comprimés par les mesures du gouvernement. Quant à la situation des esprits en général, je n'ai pas encore eu le tems d'avoir une opinion juste & éclairée. — Impression.

Lenormand prend la parole au nom de la commission nommée la veille. Il rappelle en peu de mots que le message d'hier n'a pas rempli l'intention du conseil, puisqu'il n'indique pas qui a donné, non pas la direction, mais l'ordre de la marche des troupes détachées de l'armée de Sambre & Meuse sur Paris. Il propose de demander au Directoire une réponse plus catégorique, de lui demander. 1^o. Qui a signé l'ordre dont il s'agit. 2^o. Combien il y avoit de troupes à Paris avant le rer. Messidor, & combien il en existe aujourd'hui. — La proposition est adoptée.

Séance du 22. — L'on reprend la discussion sur les sociétés populaires. Pastoret déroule le tableau affreux de tous les crimes qui ont fouillé la révolution, ramène les souvenirs des membres du conseil sur la société des jacobins, à laquelle il attribue tous les maux dont le poids a pèsé si long-tems sur la France. Il pense que les sociétés populaires, bonnes dans un tems de révolution, sont très dangereuses après l'établissement un gouvernement constitutionnel. En conséquence il vote, comme Vaublanc, la clôture de ces sociétés.

Jean Debry fait observer, que c'est mal raisonner que de parler sans cesse des maux produits par les sociétés populaires, et de ne jamais faire mention des services nombreux qu'elles ont rendus à la liberté. La constitution garantit aux citoyens la faculté de se réunir ; si l'objet de ces réunions est contraire à l'ordre public, si on y prêche la révolte, il y a des loix qui punissent tous ces délits, et il ne s'agit que de les faire exécuter. — Ici l'orateur est interrompu par plusieurs membres qui s'écrient que le Directoire ne punira pas les propres instrumens.

On demande la clôture de la discussion. — Boulay s'y oppose vivement. — Un membre pense qu'en fermant absolument les réunions, on n'a que le moyen de résoudre le problème.... — *Tant mieux, tant mieux*, disent une foule de membres.... — Doucet réclame la lecture des projets présentés par Deplantiis, Echassériaux & Vaublanc. — Les projets sont relus & la priorité accordée à celui de Vaublanc, malgré de vives réclamations. — *Aux voix d'urgence*, dit la majorité. — Guillemardet s'écrie que la discussion ne peut être fermée, puisqu'elle n'est pas ouverte. — *L'urgence est déclarée*.... Mais des cris furieux s'élèvent : *Rappel nominal*.... — Thibaudeau s'oppose à l'admission du projet de Vaublanc, il soutient que ce projet est incomplet, inconstitutionnel & tyranique (Voix murmure). *Attends le silence*, dit le président. — *Je l'attendrais*, dit Thibaudeau. — Bientôt, interrompu de nouveau, il s'écrie que la liberté ne règne pas dans l'assemblée.... On

demande le rappel à l'ordre; mais Thibaud continue, & prédit que la loi étant tyrannique, sera méprisée, & que tous les clubs se videront sous les formes d'un culte religieux, & deviendront des théophtan tropes; or la liberté des cultes sera pour eux comme pour les autres.... Thibaudau demande le renvoi à la commission, & est vivement appuyé....

Béranger soutient que les dangers sont pressans & démontrés, puisque, dès son institution, la société de Paris a bouleversé le ministère. Il déclare, au reste, avec Thibaudau, n'être d'aucune société, & en général regarde leurs chefs comme des intrigans, souvent menés par des hommes qui restent étrangers aux sociétés elles-mêmes.

Les débats se prolongent encore; enfin à six heures, la majorité, épuisée de cette longue lutte, cède, renvoie à demain & adjoint à la commission qu'elle charge de présenter un nouveau projet. Vaublanc, Thibaudau & Boulay.

Arrivent deux messages du Directoire: le premier déclare qu'il ne sait pas encore qui a donné l'ordre de route des troupes sur la Ferté Allais; mais l'avis de leur marche a été donné par le commissaire des guerres Lesage, à Charleville. Le Directoire entre ensuite avec le conseil dans une discussion géographique sur la distance de la Ferté-Allais. Les uns la disent à 11 lieues, d'autres à 13; le dictionnaire porte 12 (On rit beaucoup.) Le Directoire demande que les limites soient tracées par une loi, afin qu'il n'y ait plus d'erreur à l'avenir.

L'autre message adresse l'état des troupes à Paris.... Normand s'oppose à la lecture.

Les deux messages sont renvoyés à la commission.

De Coblenze, le 26 Juillet.

Le général Collaud ayant prétendu que Hoche avoit emporté avec lui à Paris tout ce qui se trouvoit dans les caisses des armées, a demandé à notre régence que toutes les caisses de l'Electorat fussent versées dans ces dernières. La régence s'est refusée à cette demande, en protestant qu'elle ne pourroit pas satisfaire à toutes les réquisitions et aux besoins des troupes, si on lui ôtoit le produit des recettes qui lui étoient absolument nécessaires. Elle s'est en même tems adressée à la commission intermédiaire pour que celle-ci prononce une décision.

Le commissaire Holz arrivera ici aujourd'hui de retour de la tournée qu'il a faite.

On a des avis que la cour impériale est intervenue auprès du Directoire de la République françoise, pour faire évacuer non seulement la rive droite du Rhin, mais aussi les pays d'Entre-Meuse et Rhin. En conséquence, tous les

princes de cette rive-ci rentreront dans la possession de leurs pays et domaines, et il ne restera qu'un corps de 15 mille hommes de troupes françoises entre le Rhin et la Meuse, jusqu'à la paix définitive. Il y a même des personnes qui prétendent que les troupes françoises commenceront à évacuer la rive droite dans 8 à 10 jours.

De Limbourg, le 28 Juillet.

Environ 15 pièces de canon du grand parc d'artillerie qui se trouve près de Dierdorff, ainsi que plusieurs chariots de munitions, viennent de se mettre en route pour repasser le Rhin. L'on dit que ce convoi est destiné pour Lyon.

De Francfort, le 29 Juillet.

La nouvelle de la marche d'un corps de troupes prussiennes du Magdebourg vers la Franconie, se trouve, ainsi que nous l'avions prévu, entièrement démentie de fondement; et les feuilles allemandes qui l'avoient annoncée (d'après la gazette de Bamberg) la contredissent aujourd'hui formellement.

L'on avoit aussi répandu le bruit, il y a quelque tems, qu'un corps de troupes Saxones s'étoit mis en mouvement pour le porter sur les frontières. La gazette de Baireuth assure aujourd'hui que cette nouvelle est absolument fautive.

On avertit les voyageurs que le prix des fourrages étant tombé, la taxe des relais a été diminuée & fixée, pour tous les mailles & relais des postes impériales sous les ordres de la Direction générale des postes d'ici, à 1 florin 30 kreutz. par cheval, pour une poste simple d'Allemagne.

Cette taxe sera strictement maintenue; & en cas de plaintes au contraire, on condamnera non seulement le coupable à la restitution de ce dont il a surfait, mais outre cela encore à une amende.

Francfort le 22 Juillet 1797.

De la part de la Direction du Chef-Bureau des Postes Impériales.

Alex. Baron de Vrims-Berberich.

*** On prie les personnes qui pourroient donner des informations sur M. Marie Prieur de Bouillon, diocèse du Mans, d'en faire part à M. le comte de Montrichard à Fribourg en Suisse; il est chargé de lui communiquer les choses les plus intéressantes.*

*** M. l'abbé de Vatrouville, chanoine de Verdun, est prié de donner son adresse à M. de Montmarin, à Ansbach; il est chargé d'une commission intéressante pour lui.*

*** Outre les vins du Rhin & les vins étrangers que je vends, on peut encore avoir chez moi du vin de Bourgogne naturel & excellent de 1794, soit par bouteille, jauge de France, soit par paniers de 60, 80 & 100 bouteilles; ainsi que de l'eau de vie de France, en tonneaux d'un obme, d'un demi, ou d'un quart d'obme. Les personnes qui s'adresseront à moi, voudront bien affranchir leurs lettres; elles seront fidèlement servies & à un prix raisonnable.*

I. Valentin, sur l'Allée No. 236, à Francfort sur le Mein.